



Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28 MAI 2024

ID : 085-200023778-20240523-DCB2024_04_26-DE



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2024 04 26
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 23 mai 2024

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 16 mai, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Avenant au marché n° 2023-053 « Travaux d'assainissement rues Clemenceau et du Disque à Saint Hilaire de Riez »

Un marché de renouvellement et de réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales référencé 2023-053 « Travaux d'assainissement rues Clemenceau et du Disque à Saint Hilaire de Riez - lot 1 Travaux d'assainissement » a été conclu avec le groupement d'entreprises SOCOVA TP / GTP / POISSONNET / AREHA pour un montant de 1 420 000 € HT.

Ces travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales réalisés en concertation avec la commune de Saint Hilaire de Riez, consistent principalement en :

Secteur 1 : rue Clemenceau

Assainissement eaux usées :

- Gainage du réseau principal existant,
- Pose de tabourets sur branchements existants n'en disposant pas,
- Gainage ou renouvellement des branchements.

Assainissement eaux pluviales :

- Pose d'un nouveau réseau de collecte sous chaussée,
- Mise en place de branchements pour :
- Raccordement des branchements existants dans les busages,
- Raccordement des grilles de captage des EP existantes,
- Abandon des anciens réseaux existants sous accotement à inerte par injection de béton.

Secteurs 2 : rue du Disque

Assainissement eaux usées :

- Dépose du collecteur AC existant sous chaussée,
- Pose d'un nouveau collecteur en PVC CR16,
- Pose de tabourets sur branchements existants n'en disposant pas,
- Gainage ou renouvellement des branchements.

Assainissement eaux pluviales :

- Dépose du collecteur existant sous chaussée,
- Pose d'un nouveau collecteur en BA 135A,
- Pose d'un nouveau réseau de collecte sous chaussée,
- Mise en place de branchements pour :
- Raccordement des branchements existants dans les busages,
- Raccordement des grilles de captage des EP existantes,
- Abandon des anciens réseaux existants sous accotement à inerte par injection de béton.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Pour la bonne réalisation de ces travaux, il est nécessaire d'apporter des modifications au marché conclu selon le détail suivant :

- Réalisation de nouvelles ITV (ITV supplémentaires, en sus de celles jointes au Dossier de Consultation des Entreprises, afin de lever des doutes),
- Réfection en enrobé plutôt qu'en bicouche,
- Ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires.

Le Bureau Communautaire est invité à adopter le projet de décision suivant visant à approuver la conclusion d'un avenant n°1 au marché n°2023-053 Travaux d'assainissement rues Clemenceau et du Disque à Saint Hilaire de Riez - lot 1 Travaux d'assainissement d'un montant en plus-value de 42 788,50 € HT.

**Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, L.2194-1 2°, L.2194-1 6°, R.2123-1 1°, et R.2194-8,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu la décision du Bureau Communautaire n° du 2023 04 22 du 11 mai 2023 portant attribution des marchés de Travaux d'assainissement rue Clemenceau et Disque à Saint Hilaire de Riez,

Vu les crédits inscrits au Budget Principal et au Budget Annexe ASSAINISSEMENT REGIE 2024,

Vu le projet d'avenant n° 1 soumis,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2023-053 d'un montant en plus-value de 42 788,50 € HT, ce qui porte le montant du marché à 1 462 788,50 € HT et prolongeant le délai d'exécution du marché de 1 mois ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 28 mai 2024

Le Président,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 28 MAI 2024

- de la publication sur le site

www.payssaintgilles.fr le : 28 MAI 2024



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.